

Déclaration d'impôt sur le revenu : les avocats parisiens apportent conseil et assistance gratuite

Cette année encore, les avocats du barreau de Paris et la Ville de Paris se mobilisent sur l'ensemble de la capitale afin d'offrir aux Parisiens des conseils et une assistance gratuite pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu.

Les contribuables pourront se rendre, sans rendez-vous, le jeudi 12 mai, sans interruption entre 9h et 18h, dans les 20 mairies d'arrondissement de Paris, et jusqu'à 19h dans les mairies des 12e et 18e arrondissements. Ces consultations sont tenues dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel des avocats.

« Cette journée, qui revêt un caractère d'intérêt général et est particulièrement utile aux Parisiens, est l'une des nombreuses manifestations du partenariat historique et très constructif qui unit la Ville de Paris et l'Ordre des avocats de Paris », salue Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Pour Dominique Attias, vice-bâtonnière du barreau de Paris, « cette opération est l'occasion pour les avocats de sortir de leur cabinet, de rencontrer et d'échanger avec les Parisiens, mais il s'agit également de répondre à une mission de service public : les avocats ont pour mission d'apporter conseil et assistance aux citoyens ».

En 2015, près de 900 consultations ont ainsi été assurées dans les 20 mairies d'arrondissement au cours de cette journée. La majorité des consultations avaient pour objet une aide à la rédaction des déclarations fiscales, les autres motifs de consultations se répartissant de façon homogène entre la famille, l'immobilier et les déductions fiscales.

Plus de renseignements :

- au 01 80 27 19 20 et sur le site www.avocats.paris
- à l'accueil des mairies d'arrondissement
- sur www.paris.fr/aidejuridique
- par téléphone au 3975

Contacts presse :

Ordre des avocats de Paris : Direction de la communication / 01 44 32 49 52

Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61